

**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT****BNP PARIBAS SOCIAL ET SOLIDAIRE, Part Classic (FR0011870997)**

**Initiateur :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

**Site Internet :** <https://www.bnpparibas-am.com>

**Numéro de téléphone :** appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 01/03/2024

**Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?****Type**

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier.

**Durée**

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs**

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif d'obtenir une appréciation du capital investi grâce à une gestion discrétionnaire, dynamique et optimisée, avec un niveau de volatilité moyen cible de 8,5% sur la durée minimum de placement recommandée de cinq ans, tout en intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable. L'objectif du FCP est également de financer l'économie sociale et solidaire à hauteur de 5% minimum et 10% maximum de son actif net. Le FCP suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

**Caractéristiques essentielles du FCP :** Le FCP ne bénéficie pas du label ISR et suit une stratégie d'investissement socialement responsable. Cette stratégie repose sur une gestion active alliant analyses financière/extra-financière. Elle concerne tous les investissements réalisés, qu'ils soient en lignes directes ou via des OPC. Le FCP combine une approche « *Best-In-Class* » et thématique durable. Il intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'évaluation des entreprises et/ou émetteurs. Tout d'abord sont exclues les entreprises ou émetteurs exerçant une activité dans des secteurs sensibles comme la production d'énergie à partir de charbon, la production de tabac, et qui ne se conforment pas aux politiques sectorielles de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT sur les activités controversées. Elle exclut également les entreprises qui contreviennent à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'Homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption), et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont exclues. Elle évalue les entreprises et/ou émetteurs selon les critères ESG, tels que définis en interne selon une liste non exhaustive, sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ; sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations ; et sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale. La société de gestion a établi une liste d'OPC sous-jacents internes à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT répondant à des critères ISR et correspondant aux stratégies retenues (*Best-In-Class* ou thématique ISR).

Le gérant des OPC applique ensuite son modèle d'analyse fondamentale et financière et effectue la sélection des valeurs à investir au sein des OPC.

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des OPC ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs de la catégorie significativement engageante de la position-recommandation AMF DOC-2020-03, à savoir par exemple (approches non exhaustives) : une réduction de 20% de leur univers d'investissement ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ; et un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net de l'OPC.

La poche solidaire est gérée par la société de gestion, au sein de laquelle une équipe dédiée définit un univers d'émetteurs sous-jacents à partir d'une grille d'analyse visant à mesurer la mission sociale de ces émetteurs et leur solidité financière. Une enveloppe limitée à maximum 10% de l'actif net du FCP est consacrée à des investissements dans des titres de capital ou de dette émis par des émetteurs appartenant à l'économie sociale et solidaire. Au sein de cette enveloppe, au moins 5% de l'actif net du FCP est investi dans des titres ou des billets à ordre émis par des émetteurs agréés ou assimilés à des entreprises solidaires d'utilité sociale ou par des sociétés de capital risque ou par des fonds communs de placement à risque.

Principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière : Certains émetteurs et entreprises détenus en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposés à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

Le FCP peut investir jusqu'à la totalité de son actif net en actions cotées de sociétés de toute capitalisation (grande, moyenne et petite), émises sur les marchés internationaux, notamment en Europe, y compris, à titre accessoire, en actions cotées émises par des sociétés européennes du secteur immobilier, mais aussi aux Etats-Unis, au Japon et en Asie ex-Japon. Le FCP peut investir jusqu'à 20% de son actif net dans les pays émergents et jusqu'à 10% de son actif net en actions non cotées émises par des sociétés européennes. Il peut également investir en titres de créance et instruments du marché monétaire jusqu'à la totalité de l'actif net. La part des titres à caractère spéculatif (high yield) peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. La notation mentionnée ci-dessus, n'est pas utilisée de manière exclusive ou systématique mais participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Fourchette de sensibilité du FCP : 0 à 7. Il peut investir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC/fonds d'investissement, et jusqu'à 30% maximum en parts/actions de FIA respectant les 4 critères de l'art. R214-13 code monétaire et financier. Il est investi à 10% maximum, dans des titres de capital ou de dette émis par des émetteurs dits «solidaires» (français). Ces investissements sont généralement réalisés en titres ni cotés/ni notés.

L'exposition aux marchés de taux/actions est limitée à 200% par marché. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir et/ou exposer, surexposer le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change, d'actions pour réaliser son objectif de gestion. Il expose le résident de la zone Euro à un risque de change, à hauteur de 100% de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas du lundi au vendredi à 13h, sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du lendemain et réglées dans les cinq jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour plus de détails : se reporter au prospectus.

**Autres informations :** Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq ans.



## Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. La gestion diversifiée et l'objectif de volatilité justifient la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

**Attention au risque de change.** Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

### Scénarios

|                      |   |              |               |
|----------------------|---|--------------|---------------|
| <b>Minimum</b>       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |              |               |
| <b>Tensions</b>      | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 8.185,26 EUR | 5.928,13 EUR  |
|                      | Rendement annuel moyen  | -18,15%      | -9,93%        |
| <b>Défavorable</b>   | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 8.199,15 EUR | 8.370,95 EUR  |
|                      | Rendement annuel moyen  | -18,01%      | -3,49%        |
| <b>Intermédiaire</b> | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 9.836,37 EUR | 9.987,86 EUR  |
|                      | Rendement annuel moyen  | -1,64%       | -0,02%        |
| <b>Favorable</b>     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 11.254,2 EUR | 11.201,01 EUR |
|                      | Rendement annuel moyen  | 12,54%       | 2,29%         |

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2024.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.



## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

|  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---------------------------|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                    | 361,61 EUR                | 1.051,13 EUR               |
| <b>Incidence des coûts annuels (*)</b> | 3,65%                     | 2,06% chaque année         |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,04% avant déduction des coûts et de -0,02% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                | Si vous sortez après 1 an   |                 |
|--|---|-----------------|
| <b>Coûts d'entrée</b>  | Jusqu'à 2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.  | Jusqu'à 200 EUR |
| <b>Coûts de sortie</b>   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.  | 0 EUR           |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                                   |   |                 |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b> | 1,60% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2023.   | 156,8 EUR       |
| <b>Coûts de transaction</b>  | 0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 4,81 EUR        |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions                     |   |                 |
| <b>Commissions liées aux résultats</b>                                   | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.  | 0 EUR           |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée : 5 ans.**

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site [www.bnpparibas-am.fr](https://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à [amfr.reclamations@bnpparibas.com](mailto:amfr.reclamations@bnpparibas.com).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 9 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/>.
- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

